

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 1 de 19

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

lubrifiant

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant** 

Société: TUNAP GmbH & Co. KG
Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2
Lieu: D-82515 Wolfratshausen

Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0 Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40

E-mail: sdb@tunap.com Internet: www.tunap.com

Fournisseur

Société: TUNAP Benelux
Rue: Oeverstraat 23
Lieu: B-9160 Lokeren

Téléphone: 0032 9 326 76 00 Téléfax: 0032 9 326 760 7

E-mail: sdb@tunap.com Internet: www.tunap.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence: antigif centrum, centre antipoisons: 070 245 245

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Aerosol 1; H222-H229

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



# Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 2 de 19

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, Les

acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium, acide benzènesulfonique, dérivés alkyles

en C10-16, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH. Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 3 de 19

# **Composants pertinents**

Nº CAS	Substance					
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH			
	Classification (Règlement (C	E) nº 1272/2008)	·			
75-28-5	isobutane			50 - < 100 %		
	200-857-2	601-004-00-0	01-2119485395-27			
	Flam. Gas 1, Press. Gas (Lic	ı.); H220 H280	·			
68037-01-4	1-décène, homopolymère, hy	/drogéné		10 - < 20 %		
	500-183-1		01-2119486452-34			
	Asp. Tox. 1; H304					
74-98-6	propane			5 - < 10 %		
	200-827-9	601-003-00-5	01-2119486944-21			
	Flam. Gas 1, Press. Gas (Lic	ı.); H220 H280				
106-97-8	butane			1 - < 3 %		
	203-448-7	601-004-00-0	01-2119474691-32			
	Flam. Gas 1, Press. Gas (Lic	ı.); H220 H280				
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dé	rivés mono-alkyles en C16-24, s	sels de calcium	0,1 - < 1 %		
	274-263-7		01-2119492616-28			
	Skin Sens. 1B; H317					
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-,pro	duits de réaction avec le 2,4,4-ti	iméthylpentène	0,1 - < 1 %		
	270-128-1		01-2119491299-23			
	Repr. 2, Aquatic Chronic 3; F	1361f H412				
61789-86-4	Les acides sulfoniques de pé	trole, les sels de calcium		0,1 - < 1 %		
	263-093-9		01-2119488992-18			
	Skin Sens. 1B; H317					
68584-23-6	acide benzènesulfonique, dé	rivés alkyles en C10-16, sels de	calcium	0,1 - < 1 %		
	271-529-4		01-2119492627-25			
	Skin Sens. 1B; H317					
192268-65-8	Mélange de : triphénylthiophe	osphate et de dérivés de phényl	es tertiaires butylés	0,1 - < 1 %		
	421-820-9	607-501-00-9	01-2119480426-35			
	Repr. 2, Aquatic Chronic 4; H	1361d H413				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 4 de 19

### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de cond	centrations spécifiques, facteurs M et ETA	
68037-01-4	500-183-1	1-décène, homopolymère, hydrogéné	10 - < 20 %
	I.	CL50 = > 5,2 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; DL50 = > 5000 mg/kg	
106-97-8	203-448-7	butane	1 - < 3 %
	par inhalation:	CL50 = 658 ppm (gaz)	
70024-69-0	274-263-7	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	0,1 - < 1 %
	l'	CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 4000 mg/kg; DL50 = > 16000 mg/kg	
68411-46-1	270-128-1	Benzénamine, N-phényl-,produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	0,1 - < 1 %
	I.	CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; DL50 = > 5000 mg/kg	
61789-86-4	263-093-9	Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium	0,1 - < 1 %
	dermique: DL5 >= 10 - 100	50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 16000 mg/kg Skin Sens. 1B; H317:	
68584-23-6	271-529-4	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	0,1 - < 1 %
	I.	CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; DL50 = >5000 mg/kg	
192268-65-8	421-820-9	Mélange de : triphénylthiophosphate et de dérivés de phényles tertiaires butylés	0,1 - < 1 %
	I.	CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; DL50 = > 2000 mg/kg	

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des mesures de premiers secours

# Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

### Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

### Après contact avec la peau

Se laver avec beaucoup eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

# Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

### Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigue,

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 5 de 19

#### 5.1. Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction.

# Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

# Information supplémentaire

Risque d'un éclatement du récipient.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

#### Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

#### Pour les secouristes

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une station d'épuration.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiquement ou des barrages antipollution).

#### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### **Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 6 de 19

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

#### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

#### Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

# Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Aliments pour humains et animaux.

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Noms des agents	ppm	mg/m³	F/m³	Catégorie	Origine
75-28-5	Isobutane	980	2370		15 min	
106-97-8	n-Butane	980	2370		15 min	
74-98-6	Propane	1000	-		8 h	



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 7 de 19

# Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Noms des agents			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24	4, sels de calcium		
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	11,75 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	3,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	local	1,03 mg/cm <sup>2</sup>
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,9 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,667 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	local	0,513 mg/cm <sup>2</sup>
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,833 mg/kg p.c./jour
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-,produits de réaction avec le 2,4,4	4-triméthylpentène		
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	0,6 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	0,08 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,14 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,04 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,04 mg/kg p.c./jour
61789-86-4	Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	11,75 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	3,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	local	1,03 mg/cm <sup>2</sup>
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,9 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,667 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	local	0,513 mg/cm <sup>2</sup>
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,833 mg/kg p.c./jour
192268-65-8	Mélange de : triphénylthiophosphate et de dérivés de phér	nyles tertiaires butylés		
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	1,76 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,43 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 8 de 19

# Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Noms des agents			
Milieu enviro	nnemental	Valeur		
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	·		
Eau douce		1 mg/l		
Eau douce (r	rejets discontinus)	10 mg/l		
Eau de mer	au de mer			
Sédiment d'e	au douce	226000000 mg/kg		
Sédiment ma	ırin	226000000 mg/kg		
Intoxication s	econdaire	16,667 mg/kg		
Micro-organis	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	1000 mg/l		
Sol		271000000 mg/kg		
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-,produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène			
Eau douce		0,034 mg/l		
Eau douce (r	rejets discontinus)	0,51 mg/l		
Eau de mer		0,003 mg/l		
Sédiment d'e	au douce	0,446 mg/kg		
Sédiment ma	ırin	0,045 mg/kg		
Micro-organis	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l		
Sol		1,76 mg/kg		
61789-86-4	Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium			
Eau douce		1 mg/l		
Eau douce (r	rejets discontinus)	10 mg/l		
Eau de mer		1 mg/l		
Sédiment d'e	au douce	226000000 mg/kg		
Sédiment ma	ırin	226000000 mg/kg		
Intoxication s	econdaire	16,667 mg/kg		
Micro-organis	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	1000 mg/l		
Sol		271000000 mg/kg		
192268-65-8	Mélange de : triphénylthiophosphate et de dérivés de phényles tertiaires butylés			
Eau douce		0 mg/l		
Eau douce (r	rejets discontinus)	1 mg/l		
Eau de mer		0 mg/l		
Sédiment d'e	au douce	2250 mg/kg		
Sédiment ma	ırin	225 mg/kg		
Intoxication s	econdaire	11 mg/kg		
Micro-organis	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	32 mg/l		
Sol		9,47 mg/kg		

# Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées
- d avant la couche suivante



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 9 de 19

sang (B) Urine (U)

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection des veux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.

EN 166

#### Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min

Epaisseur du matériau des gants 0,45 mm

**EN ISO 374** 

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

# Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol Couleur: beige

Testé selon la méthode

Date d'impression: 23.02.2024

Point de fusion/point de congélation: non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition -42 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non applicable

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

9,4 vol. %

Point d'éclair:

-80 °C

Température de décomposition: non déterminé

pH-Valeur (à 20 °C): DIN 19268

Viscosité cinématique: > 20,5 mm²/s

(à 40 °C)



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 10 de 19

Hydrosolubilité: La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être

insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

non déterminé
non déterminé

Densité (à 20 °C): 0,855 g/cm³ DIN 51757

Densité de vapeur relative: non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé
Teneur en corps solides: non déterminé

Information supplémentaire

Densité relative, Couleur, Odeur, Viscosité, pH.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

# 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

# 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

#### Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 11 de 19

Nº CAS	Substance								
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode			
68037-01-4	1-décène, homopolymère	e, hydrogéné							
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat					
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin					
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	> 5,2 mg/l	Rat					
106-97-8	butane								
	inhalation (4 h) gaz	CL50	658 ppm	Rat	GESTIS				
70024-69-0	acide benzènesulfonique	, dérivés mo	no-alkyles ei	n C16-24, sels de calcium	1				
	orale	DL50 mg/kg	> 16000	Rat	Study report (1981)	other: Section 772 .112-21 CFR 40			
	cutanée	DL50 mg/kg	> 4000	Lapin	Study report (1986)	other: 40 CFR, Section 163.81-2, Federal			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	>5 mg/l	Rat					
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-	produits de	réaction ave	c le 2,4,4-triméthylpentèn	e				
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 401			
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 402			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	>5 mg/l	Rat					
61789-86-4	Les acides sulfoniques d	e pétrole, les	sels de calc	cium					
	orale	DL50 mg/kg	> 16000	Rat	Study report (1981)	other: Section 772 .112-21 CFR 40			
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin	Study report (1981)	OECD Guideline 402			
68584-23-6	acide benzènesulfonique	, dérivés alky	/les en C10-	16, sels de calcium					
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat					
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Rat					
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	>5 mg/l	Rat					
192268-65-8	Mélange de : triphénylthio	ophosphate e	et de dérivés	de phényles tertiaires bu	itylés				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1995)	EU Method B.1			
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1997)	OECD Guideline 402			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	>5 mg/l	Rat					

# Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 12 de 19

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium, acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion, Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Référence à d'autres sections: 2.1, 4.2.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

# Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

# 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

### **Autres informations**

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 13 de 19

Nº CAS	Substance								
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode		
75-28-5	isobutane								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	91,42	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A	The Ecosar class program has been develo		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	19,37	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	69,43	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.		
8037-01-4	1-décène, homopolymère	e, hydrogén	é						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 1000	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	72 h	Scenedesmus subspicatus				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna				
4-98-6	propane						_		
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	49,9	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A	The Ecosar class program has been develo		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	19,37	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	69,43	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.		
06-97-8	butane								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	49,9	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A	The Ecosar class program has been develo		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	19,37	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	69,43	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.		
70024-69-0	acide benzènesulfonique	, dérivés m	ono-alkyles e	n C16-24	, sels de calcium				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>10000	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACh Registration Dossier	EPA OTS 797.1050		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna	REACh Registration Dossier	EPA OTS 797.1300		



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 14 de 19

	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( )	> 10000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewag	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 209		
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-	produits de	réaction avec	le 2,4,4	l-triméthylpentène				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Danio rerio	Study report (1988)	OECD Guideline 203		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2006)	OECD Guideline 201		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	51 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (2004)	OECD Guideline 202		
61789-86-4	Les acides sulfoniques d	e pétrole, les	s sels de calc	ium					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1994)	EPA OTS 797.1050		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna	Study report (1993)	EPA OTS 797.1300		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( )	> 10000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewag	Study report (1994)	OECD Guideline 209		
68584-23-6	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>10000	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	96 h	Scenedesmus subspicatus				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1000	48 h	Daphnia magna				
192268-65- 8	Mélange de : triphénylthio	ophosphate	et de dérivés	de phén	yles tertiaires butylés				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Danio rerio	Study report (1997)	EU Method C.1		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1997)	EU Method C.3		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna				
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,0044	87 d	Oncorhynchus mykiss	Study report (2003)	OECD Guideline 210		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	>= 5,5	22 d	Daphnia magna	Study report (2015)	OECD Guideline 211		

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.



#### Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 15 de 19

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
75-28-5	isobutane	1,09
74-98-6	propane	1,09
106-97-8	butane	1,09
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	18,05
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-,produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	> 6
61789-86-4	Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium	> 4,46
192268-65-8	Mélange de : triphénylthiophosphate et de dérivés de phényles tertiaires butylés	4,8 - 6,97

#### **FBC**

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-,produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	411	Cyprinus carpio	Study report (2000)
1	Mélange de : triphénylthiophosphate et de dérivés de phényles tertiaires butylés	ca. 64 - ca. 2508	Cyprinus carpio	Study report (1999)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

# 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

# Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE,

MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 16 de 19

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1
Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E0Catégorie de transport:2Code de restriction concernant lesD

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

**14.4. Groupe d'emballage:** - Étiquettes: 2.1

Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:-Étiquettes:2.1Marine pollutant:no

Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381,959

Quantité limitée (LQ): 1000 mL Quantité exceptée: E0 EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS, flammable

transport de l'ONU:



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 17 de 19

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1

Dispositions spéciales: A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G Passenger LQ: Y203 Quantité exceptée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz inflammables.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII): Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40

Directive 2010/75/UE sur les Aucune information disponible.

émissions industrielles:

Directive 2004/42/CE relative à COV Aucune information disponible.

dans les vernis et peintures:

# Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Directive aérosol (75/324/CEE)

#### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes

travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,9,15.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 18 de 19

#### Abréviations et acronymes

Flam. Gas: Gaz inflammables

Aerosol: Aérosols

Press. Gas (Liq.): Gaz liquéfié Asp. Tox: Danger par aspiration Skin Sens: Sensibilisation cutanée Repr: Toxicité pour la reproduction

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement

concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level

WEL (UK): Workplace Exposure Limits TWA (EC): Time-Weighted Average ATE: Acute Toxicity Estimate

STEL (EC) Short Term Exposure Limit

CL50: Lethal Concentration

EC50: half maximal Effective Concentration

ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 ICLP1

- cacemental as metaligue et metalicae a etalication atmost colonite logiciment (-2) il 1212200 [-21]				
Classification	Procédure de classification			
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle			

# Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, Les
	acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium, acide benzènesulfonique, dérivés alkyles
	en C10-16, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

# Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.





# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 901 Graisse Fluide Flow MP90100400AB

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 1101543 Page 19 de 19

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)